

**CONSEIL MUNICIPAL DU  
5 FEVRIER 2015  
A 20 H 30**

N° 2015/001 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02  
Approbation du Conseil Municipal du 18 décembre 2014

N° 2015/002 Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07  
Communauté de Commune de la Vôge vers les Rives de la Moselle - Mutualisation – Création d'un service commun  
Autorisation de signature de la convention relative au service commun « Instruction du droit des sols » - des annexes et des avenants à intervenir

N° 2015/003 Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale – 04-01  
Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion des Vosges

N° 2015/004 Commande publique – Autres contrats – 01-04  
Travaux de requalification des rues Haute, du Voyen et de l'Epine  
Création d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle  
Signature de la convention  
Désignation du coordonnateur du groupement de commandes  
Election de la Commission d'Appel d'Offres

N° 2015/005 Finances locales – Divers – 07-10  
Signature d'une convention avec la commune de Jarménil pour répartition des charges imputables aux nouvelles activités périscolaires

N° 2015/006 Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04  
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

N° 2015/007 Fonction Publique - Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale – 04-01  
Modification du règlement « Astreintes du service de déneigement »  
Indemnité d'astreinte

N° 2015/008 Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01  
Tarifs scolaires

N° 2015/009 Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07  
Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale – Avis sur des demandes d'adhésion

N° 2015/010 Autres domaines de compétence – Autres domaines de compétence des Communes – 09-01  
Approbation du règlement des affouages

---

**Délibération n° 2015/001**

**Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02**

## **Approbation du Conseil Municipal du 18 décembre 2014**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**ADOpte** le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2014

---

### **Délibération n° 2015/002**

#### **Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07**

##### **Communauté de Commune de la Vôge vers les Rives de la Moselle - Mutualisation – Création d'un service commun**

##### **Autorisation de signature de la convention relative au service commun « Instruction du droit des sols » - des annexes et des avenants à intervenir**

Monsieur le Maire explique que, compte tenu du désengagement de l'Etat quant à son soutien technique aux collectivités territoriales, notamment pour ce qui concerne l'instruction des dossiers en matière d'urbanisme, la commune de Pouxeux doit trouver une solution, au plus tard pour le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Or, dans le cadre de sa réflexion sur les modes de mutualisation, le C2VRM propose la mise en place d'un service commun concernant l'instruction des autorisations du droit des sols.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'adhérer à ce nouveau service de la C2VRM et explique que les modalités financières feront l'objet d'un avenant spécifique.

Vu

- la loi 2014-366 du 24 mars 2014, dite loi ALUR
- la loi 2014-58 du 27 janvier 2014, dite loi MAPAM
- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5211-4-2 relatif aux services communs non liés à une compétence transférée
- le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 422-1 définissant le Maire comme l'autorité compétente pour délivrer les actes, et l'article L 422-8 supprimant la mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'Etat pour toutes les communes compétentes appartenant à des communautés de plus de 10 000 habitants et plus, ainsi que l'article R 423-15 autorisant la Commune à confier par convention l'instruction de tout ou partie des dossiers à une liste fermée de prestataires et l'article R 423-48 précisant les modalités d'échanges électroniques entre service instructeur, pétitionnaire et autorité de délivrance
- les statuts modifiés de la C2VRM
- la délibération n° 95/2014 du Conseil Communautaire actant la mise en place d'un service commun
- la délibération n° 96/2014 du Conseil Communautaire relative aux modalités du service commun « Instruction du droit des sols »
- le projet de convention présenté par la C2VRM et sa présentation

Considérant la nécessité pour la commune de Pouxeux de s'organiser pour gérer l'instruction des différentes autorisations du droit des sols,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**AUTORISE** le Maire à signer avec la C2VRM la convention relative au service commun « Instruction du droit des sols »

**AUTORISE** le Maire à signer les annexes et avenants à intervenir notamment pour ce qui concerne les modalités financières.

---

### **Délibération n° 2015/003**

**Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique**

**Territoriale**

**Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion des Vosges**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du Centre de Gestion des Vosges relatif à la convention de médecine préventive qu'il convient de renouveler.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**AUTORISE** le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion des Vosges.

---

**Délibération n° 2015/004**

**Commande publique – Autres contrats – 01-04**

**Travaux de requalification des rues Haute, du Voyen et de l'Epine**

**Création d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes de la Vôge Vers les Rives de la Moselle**

**Signature de la convention**

**Désignation du coordonnateur du groupement de commandes**

**Election de la Commission d'Appel d'Offres**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2014/116 du 18 décembre 2014 par laquelle le Conseil Municipal approuvait le projet de requalification des rues Haute, du Voyen et de l'Epine.

Puis, il explique que la Communauté de Communes de la Vôge Vers les Rives de la Moselle (C2VRM) engage des travaux nécessaires à l'élimination des eaux claires parasites pour le bon fonctionnement des stations d'épuration dans ces rues.

Le projet relève donc simultanément de la compétence de la C2VRM et la commune de Pouxeux.

Considérant

- La possibilité de profiter de la réalisation de tranchées communes pour le passage de canalisations d'eaux usées et d'adduction d'eau potable
- La possibilité de coordonner les travaux et éviter ainsi une intervention ultérieure sur un aménagement de voirie neuf
- L'économie financière réalisée en groupant simultanément l'intervention des deux maîtres d'ouvrage
- L'intérêt technique et économique à faire réaliser les travaux par une même entreprise

il est proposé de constituer un groupement de commandes à marchés séparés avec le C2VRM. Le projet de convention a été transmis à l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**ACCEPTE** la création du groupement de commandes à marchés séparés avec la C2VRM tel qu'indiqué ci-dessus

**ACCEPTE** les conditions énoncées dans la convention

**ACCEPTE** la désignation de la C2VRM comme coordonnateur du groupement de commandes

**AUTORISE** le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes

**ELIT** comme représentant de la Commune dans la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes :

- Titulaire : Philippe LEROY
  - Suppléant : Henri LA VAULLEE
- 

**Délibération n° 2015/005**

**Finances locales – Divers – 07-10**

**Signature d'une convention avec la commune de Jarménil pour répartition des charges imputables aux nouvelles activités périscolaires**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la commune de Jarménil pour répartition des charges imputables aux nouvelles activités périscolaires.

---

**Délibération n° 2015/006**

**Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04**

**Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014, Monsieur le Maire

**n'a pas exercé les droits de préemption suivants :**

date dépôt	NOM	Prénom	Adresse du bien aliéné	Nature du bien aliéné		Réf cadastrale
				immeuble bâti	immeuble non bâti	
05/12/14	CARVALHO DA CUNHA	Consorts	347 rue du Fort	X		AH 33
02/01/15	PETITJEAN THIOT	Arnaud Marilyne	112 rue de l'Etang	X		C 1281

**DONNE ACTE** à Monsieur le Maire des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

---

**Délibération n° 2015/007**

**Fonction Publique - Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique**

**Territoriale 04-01**

**Modification du règlement « Astreintes du service de déneigement »**

**Indemnités d'astreinte**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°78/2009 du 26 novembre 2009 par laquelle l'Assemblée approuvait le règlement relatif aux astreintes de déneigement et l'avis

favorable aux modalités d'organisation du service du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion des Vosges ; ainsi que la délibération n°100/209 du 17 décembre 2009 qui fixe les conditions de rémunération des astreintes.

Puis il explique, qu'en raison du recrutement d'un agent des services techniques, il convient de modifier le règlement relatif aux astreintes de déneigement.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**APPROUVE** la modification du règlement « Astreintes du service de déneigement », consistant à inclure l'ensemble des agents des services techniques.

**DIT** que les autres termes du règlement demeurent inchangés

**AUTORISE** le Maire à signer le règlement « Astreintes du service de déneigement » modifié.

**CHARGE** le Maire de rémunérer les agents des services techniques sur la base d'une astreinte d'exploitation et de sécurité, conformément aux textes en vigueur, à hauteur de 149.48 € la semaine complète et **PRECISE** que ce montant sera actualisé en fonction de l'évolution des textes réglementaires

**DIT**, qu'en cas d'intervention durant l'astreinte, les agents bénéficieront de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires ou, à défaut, d'un repos compensateur

**AUTORISE** le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent

**RAPPORTE** la délibération n°100/009 du 17 décembre 2009.

---

#### **Délibération n° 2015/008**

#### **Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01**

#### **Tarifs scolaires**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'école élémentaire prévoit d'emmener les classes de CP et CE1 en classe découverte au Centre de la Jumenterie du Ballon d'Alsace. Le coût s'élève à 213,43 € par enfant.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**FIXE** la participation de la commune de Pouxeux pour les classes de découverte à 35 € par enfant de Pouxeux

---

#### **Délibération n° 2015/009**

#### **Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07**

#### **Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale – Avis sur des demandes d'adhésion**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le département des Vosges, invitant le Conseil municipal à se prononcer sur les demandes d'adhésion présentées par :

- La commune de Saint Remimont
- Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Froide Fontaine (siège Longchamp sous Châtenois), le Syndicat Intercommunal des eaux de la Manoise (siège Liffol le Grand), le SIVOM Haute Vallée de l'Aroffe (siège Vicherey) et le Syndicat Mixte Voix Verte des Hautes Vosges (siège Le Ménil).

Avec ces collectivités, le SMIC compterait 522 adhérents (460 communes et 62 groupements de communes)

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**SE PRONONCE** pour l'adhésion des collectivités précitées.

---

**Délibération n° 2015/010**

**Autres domaines de compétence – Autres domaines de compétence des Communes – 09-01**

**Approbation du règlement des affouages**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain HENRY, 3<sup>ème</sup> Adjoint, qui présente le règlement des affouages débattu en commission Forêt – Terrains communaux.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**ADOpte** le règlement des affouages.